

SOCAMA RIVES DE PARIS

Société coopérative de caution mutuelle à capital variable

Capital social : 858.560,25 €

Siège social : 76/78, avenue de France – 75013 PARIS

413 305 681 RCS Paris

Exercice clos le 31/12/2020

Comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 2021

BILAN PUBLIABLE AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF	31/12/2020	31/12/2019
Créances sur établissements de crédit.....	22.252.783,25	20.928.198,93
Opérations avec la clientèle.....	4.635.332,49	5.123.473,95
Participations et autres titres détenus à long terme	764,00	764,00
Autres actifs.....		151.409,00
Comptes de régularisation.....	550.614,68	508.006,14
TOTAL ACTIF.....	27.439.494,42	26.711.852,02

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Dettes sur les établissements de crédit.....	17.557.595,62	17.694.041,58
Autres passifs.....	238.605,00	6.116,00
Comptes de régularisation.....	1.078.189,15	1.002.515,29
Dettes subordonnées.....	2.073.054,59	2.094.270,55
Capitaux propres hors FRBG.....	6.492.050,06	5.914.908,60
Capital souscrit.....	858.560,25	868.192,25
Réserves.....	5.046.716,35	5.019.084,14
Résultat de l'exercice.....	586.773,46	27.632,21
TOTAL PASSIF.....	27.439.494,42	26.711.852,02

ENGAGEMENTS DE :	2020		2019		2018		2017		2016	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Janvier.....	235	9.038.145,55	176	5.893.262,18	211	7.843.366,25	219	7.080.548,92	142	4.396.009,91
Février.....	212	7.864.254,45	184	6.932.550,68	188	6.736.352,04	191	5.319.091,87	184	6.523.947,82
Mars.....	141	5.810.764,87	191	6.147.564,77	201	6.447.657,06	230	7.622.833,85	203	6.454.397,35
Avril.....	64	3.854.241,60	216	7.084.618,29	197	6.853.555,30	196	5.977.551,57	194	5.960.556,27
Mai.....	74	2.423.333,42	170	6.322.031,13	188	5.514.272,57	202	6.088.322,09	167	5.201.895,53
Juin.....	135	5.262.486,00	230	7.363.245,80	257	9.167.762,38	262	9.731.022,17	197	5.580.541,40
Juillet.....	168	5.756.207,76	264	10.560.243,21	257	9.528.958,21	278	9.765.360,44	229	6.825.500,49
Août.....	105	4.309.188,49	137	5.618.368,55	136	5.185.196,66	153	6.326.255,19	122	4.497.897,68
Septembre.....	145	5.465.205,44	200	7.392.629,07	180	6.159.050,41	203	7.280.480,66	176	6.096.068,63
Octobre.....	154	6.715.424,94	238	7.463.779,38	245	8.654.009,56	245	7.191.348,64	189	6.169.115,20
Novembre.....	130	4.176.391,98	175	5.811.469,89	175	4.905.922,95	214	7.509.185,65	205	6.237.456,92
Décembre.....	166	6.338.217,35	179	6.091.431,70	155	4.937.842,20	227	6.924.480,61	214	6.681.483,15
TOTAL.....	1.729	67.013.861,85	2.360	82.681.194,65	2.390	81.933.945,59	2.620	86.816.481,66	2.222	70.622.870,35
Nombre de dossiers.....		1.729		2.360		2.390		2.620		2.222
Encours moyen par dossier.....		38.758,74		35.034,40		34.281,99		33.136,06		31.783,47

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS : Nature : SOCAMA RIVES DE PARIS est une Société Coopérative de caution mutuelle à capital variable régie par les articles L. 515-4 et suivants du Code Monétaire et Financier et les textes subséquents. Le capital d'un montant de 858.560,25 € est constitué de 75.173 parts de catégorie A à 8 euros et 33.706 parts de catégorie B à 7,63 euros. Elle n'a pas d'effectif salarié au 31 décembre 2020. La BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS détient 10,34 % du capital. **Objet :** La Société SOCAMA RIVES DE PARIS a pour objet de cautionner les concours consentis à ses sociétaires par la BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS et de leur apporter, conjointement avec celle-ci, l'ensemble des concours bancaires qui leur sont nécessaires. Elle a notamment pour vocation de rechercher et mettre en œuvre tous les moyens permettant de répondre aux besoins spécifiques de ses sociétaires. Elle peut également effectuer toutes opérations connexes à cette activité avec l'autorisation de BPCE. **REGLES ET METHODES COMPTABLES : Liquidité et solvabilité de la SOCAMA RIVES DE PARIS :** Dans le cadre d'une convention d'agrément collectif, chaque BANQUE POPULAIRE garantit la liquidité et la solvabilité des Sociétés de caution mutuelle qui lui accordent l'exclusivité de leur cautionnement. **Référentiel comptable :** Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : - continuité de l'exploitation, - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, - indépendance des exercices et dans le respect des principes comptables généralement admis en France. **Provisions pour créances douteuses :** Les créances clientèle provisionnées sur base individuelle sont comptabilisées en tenant compte de la valeur actualisée attendue du recouvrement du capital restant dû et des intérêts. **Compléments d'informations relatifs au Bilan et au Compte de résultat : 1. BILAN – ACTIF : 1.1 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT :** Créances sur les établissements de crédit* : 31/12/2020 : 22.252.783,25 ; 31/12/2019 : 20.928.198,93. **Total :** 31/12/2020 : 22.252.783,25 ; 31/12/2019 : 20.928.198,93. * Composées de huit comptes de banque ouverts à la BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS : Banque Gestion pour 70 %, Banque Fonds de Garantie pour 9,52 %, Banque Titres pour 6,69 %, Banque Compte à Terme pour 4,49 %, Banque Capital pour %, Banque Commissions pour 3,93 %, Banque Titres FRG pour 1,12 %, Banque Compte Courant FRG pour 0,0005 %. En 2019, la SOCAMA RIVES DE PARIS a souscrit auprès de la BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS deux comptes à terme d'un montant de 500 K€ chacun pour une durée de 18 mois. Une convention a été signée en date du 2 mai 2002 entre la Région Ile-de-France et les trois SOCAMA d'Ile-de-France dont le but est de faciliter l'octroi des ressources financières aux artisans et très petites entreprises afin de favoriser la création et la reprise d'entreprises. Une convention dite « de mandat », confiée aux trois SOCAMA d'Ile de France, à titre gratuit, la poursuite de la gestion du fonds régional de garantie SOCAMA IDF, sur les bases de la reprise de la gestion du fonds pré existant, sans nouvelle affectation, compte tenu du disponible. Cette convention reprend donc l'ensemble des éléments de la précédente convention signée le 2 mai 2002 et entrée en application le 13 mai 2002. La SOCAMA RIVES DE PARIS assure, pour l'ensemble des trois SOCAMA, la gestion du fonds SOCAMA-IDF. La présente convention s'inscrit dans le régime cadre exempté de notification N°X65/2008 relatif aux aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME. **1.2 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE :** Valeurs brutes : 31/12/2020 : 17.557.595,62 ; 31/12/2019 : 17.694.041,58. **Provisions :** 31/12/2020 : -12.922.263,13 ; 31/12/2019 : -12.570.567,63. **Valeurs nettes :** 31/12/2020 : 4.635.332,49 ; 31/12/2019 : 5.123.473,95. **Taux de couverture :** 31/12/2020 : 73,60 % ; 31/12/2019 : 71,04 %. L'identification et la comptabilisation des créances douteuses sont effectuées conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 du comité de la réglementation comptable, modifié par le règlement CRC 2005-03. Des créances sont constatées par la SCM en contrepartie des appels en garantie, ces dernières donnent lieu à la constitution de déprécia-

HORS BILAN	31/12/2020	31/12/2019
Engagements donnés et reçus		
Engagements de garantie donnés.....	219.303.742,22	202.551.831,39
Contre-garantie FEI.....	41.569.802,12	41.313.699,32

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE AU 31 DECEMBRE 2020	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés.....	2.912,60	913,67
Intérêts et charges assimilées.....	-176,00	-138,10
Commissions (produits).....	2.196.569,76	2.083.449,99
Produit Net Bancaire.....	2.199.306,36	2.084.225,56
Charges générales d'exploitation.....	-157.747,31	-184.557,36
Résultat Brut d'exploitation.....	2.041.559,05	1.899.668,20
Coût du risque.....	-1.199.507,59	-1.861.289,99
Résultat d'exploitation.....	842.051,46	38.378,21
Résultat courant avant impôt.....	842.051,46	38.378,21
Impôt sur les bénéfices.....	-255.278,00	-10.746,00
RESULTAT NET.....	586.773,46	27.632,21

HORS BILAN DETAILLE : ETAT DES ENGAGEMENTS AU 31 DECEMBRE 2020.

ENGAGEMENTS RECUS CONTRE-GARANTIE FEI	31/12/2020	31/12/2019	Variation
ENGAGEMENTS DONNES DE GARANTIE D'ORDRE DE LA CLIENTELE.....	219.303.742,22	202.551.831,39	16.751.910,83
Dont nouveaux dossiers cautionnés			67.013.861,85
Dont engagement sur crédits échus			50.261.951,02
TOTAL ENGAGEMENTS.....	260.873.544,34	243.865.530,71	17.008.013,63
Dont engagements reçus.....	41.569.802,12	41.313.699,32	256.102,80
Dont engagements donnés.....	219.303.742,22	202.551.831,39	16.751.910,83

Ventilation des nouveaux dossiers cautionnés :

ENGAGEMENTS DE :	2020		2019		2018		2017		2016	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Janvier.....	235	9.038.145,55	176	5.893.262,18	211	7.843.366,25	219	7.080.548,92	142	4.396.009,91
Février.....	212	7.864.254,45	184	6.932.550,68	188	6.736.352,04	191	5.319.091,87	184	6.523.947,82
Mars.....	141	5.810.764,87	191	6.147.564,77	201	6.447.657,06	230	7.622.833,85	203	6.454.397,35
Avril.....	64	3.854.241,60	216	7.084.618,29	197	6.853.555,30	196	5.977.551,57	194	5.960.556,27
Mai.....	74	2.423.333,42	170	6.322.031,13	188	5.514.272,57	202	6.088.322,09	167	5.201.895,53
Juin.....	135	5.262.486,00	230	7.363.245,80	257	9.167.762,38	262	9.731.022,17	197	5.580.541,40
Juillet.....	168	5.756.207,76	264	10.560.243,21	257	9.528.958,21	278	9.765.360,44	229	6.825.500,49
Août.....	105	4.309.188,49	137	5.618.368,55	136	5.185.196,66	153	6.326.255,19	122	4.497.897,68
Septembre.....	145	5.465.205,44	200	7.392.629,07	180	6.159.050,41	203	7.280.480,66	176	6.096.068,63
Octobre.....	154	6.715.424,94	238	7.463.779,38	245	8.654.009,56	245	7.191.348,64	189	6.169.115,20
Novembre.....	130	4.176.391,98	175	5.811.469,89	175	4.905.922,95	214	7.509.185,65	205	6.237.456,92
Décembre.....	166	6.338.217,35	179	6.091.431,70	155	4.937.842,20	227	6.924.480,61	214	6.681.483,15
TOTAL.....	1.729	67.013.861,85	2.360	82.681.194,65	2.390	81.933.945,59	2.620	86.816.481,66	2.222	70.622.870,35
Nombre de dossiers.....		1.729		2.360		2.390		2.620		2.222
Encours moyen par dossier.....		38.758,74		35.034,40		34.281,99		33.136,06		31.783,47

tions, en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de pertes dès lors que le recouvrement est devenu incertain. Les dépréciations sont calculées par dossier, sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations sont calculées de manière actuarielle sur la base des flux futurs attendus sur chacun des contrats actualisés au taux d'intérêts effectif d'origine, ce dernier correspondant au taux contractuel. Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non recouvrement sont enregistrées en « coût du risque ». Les créances passées en perte sur l'exercice, ainsi que les récupérations sur créances amorties, sont inscrites en ligne « coût du risque » au compte de résultat. **1.3 PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES :** Parts Sociales Banque : 31/12/2020 : 764,00 ; 31/12/2019 : 764,00. La SOCAMA RIVES DE PARIS détient 17 parts sociales de la BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS. **1.4 COMPTES DE REGULARISATION :** Comptes de régularisation et actifs divers : Produits à recevoir : 31/12/2020 : 550.614,68 ; 31/12/2019 : 508.006,14. **Total :** 31/12/2020 : 550.614,68 ; 31/12/2019 : 508.006,14. Dont 550.614,68 euros représentant le 4^e trimestre 2020 des commissions sur encours dues par la BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS. **2. BILAN-PASSIF :** **2.1 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT :** Banque Compte Contentieux* : 31/12/2020 : 17.557.595,62 ; 31/12/2019 : 17.694.041,58. **Total :** 31/12/2020 : 17.557.595,62 ; 31/12/2019 : 17.694.041,58. * Le compte est ouvert dans les livres de la BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS et correspond aux encours contentieux de la SOCAMA RIVES DE PARIS. **2.2 COMPTES DE REGULARISATION :** Comptes de régularisation et passif divers : Charges à payer : 31/12/2020 : 83.169,25 ; 31/12/2019 : 86.085,96. **Etalement commissions de caution* :** 31/12/2020 : 203.974,91 ; 31/12/2019 : 197.224,13. **Capital SOMERA à rembourser** :** 31/12/2020 : 296.766,54 ; 31/12/2019 : 296.766,54. **Capital à rembourser :** 31/12/2020 : 70.862,54 ; 31/12/2019 : 56.622,54. **Soc FDG en remboursement :** 31/12/2020 : 417.392,76 ; 31/12/2019 : 359.792,97. **FDG à régulariser :** 31/12/2020 : 4.502,68 ; 31/12/2019 : 4.502,68. **Capital à régulariser :** 31/12/2020 : 1.520,47 ; 31/12/2019 : 1.520,47. **Total :** 31/12/2020 : 1.078.189,15 ; 31/12/2019 : 1.002.515,29. * Suite à la décision du Conseil d'Etat en date du 8 mars 2002, les Sociétés de caution mutuelle doivent procéder à un étalement comptable et fiscal des commissions de caution sur l'ensemble de la période couverte par la garantie. Ce stock de commissions sera aperçu au fil du temps. ** La SOCAMA RIVES DE PARIS a été tenue de rembourser les parts de capital détenues par les sociétaires de la SOMERA. 2.436.255,95 euros de capital ont été ainsi remboursés de 2006 à 2011 aux sociétaires SOMERA. Un reliquat de 296.766,54 euros de capital n'a pas pu être affecté.

2.3 DETTES SUBORDONNEES	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Fonds de garantie.....	1.972.311,34	268.053,79	289.269,75	1.951.095,38
Fonds de solidarité.....	121.959,21			121.959,21
Total des dettes subordonnées	2.094.270,55	268.053,79	289.269,75	2.073.054,59

2.4 FONDS PROPRES	Capital	Réserves	Résultat	Total capitaux propres
Total au 31/12/2019.....	868.192,25	5.019.084,14	27.632,21	5.914.908,60
Affectation du résultat.....		27.632,21	-27.632,21	
Variation capital.....	-9.632,00			-9.632,00
Résultat de la période.....			586.773,46	586.773,46
Total au 31/12/2020.....	858.560,25	5.046.716,35	586.773,46	6.492.050,06

3. HORS BILAN : Engagements de garantie donnée : 31/12/2020 : 219.303.742,22 ; 31/12/2019 : 202.551.831,39. **D'ordre d'Etablissement de crédit :** 31/12/2020 : 219.303.742,22 ; 31/12/2019 : 202.551.831,39. **Engagement de Garantie reçue :** D'ordre d'Etablissement de crédit – FEI : 31/12/2020 : -41.569.802,12 ;

31/12/2019 : -41.313.699,32. – Les engagements donnés mentionnés en Hors Bilan correspondant à des prêts accordés par la BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS cautionnés par la SOCAMA RIVES DE PARIS. Conformément aux usages, ces cautions données au titre de prêts sont évaluées au hors Bilan pour leur montant en capital restant dû, à l'exclusion des intérêts échus ou à échoir. – Le Groupe BANQUE POPULAIRE et le FEI (Fonds Européen d'Investissement) ont ratifié un accord de contre-garantie en faveur de SOCAMA. Il permet à celle-ci d'obtenir une contre-garantie à hauteur de 50 % de la créance restant due, en cas de défaillance des emprunteurs. Cet accord est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2005 avec une période d'interruption de juillet 2007 à juin 2008. Cette convention a été renouvelée en 2020. Au 31 décembre 2020 cette contre-garantie, enregistrée dans le hors bilan est comptabilisée à hauteur de 41.569.802,12 euros. Les récupérations de créances douteuses avec la contre-garantie du FEI, sont de 544.038,70 euros tandis que les versements effectués au FEI s'élèvent quant à eux à 113.205,05 euros, soit un montant de récupération nette de 430.833,65 euros sur un total de 1.831.305,63 euros, soit une proportion de 23,53 %. – Pour l'application de la garantie de liquidité et de solvabilité stipulée dans la convention d'agrément collectif signée entre la BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS et la SOCAMA RIVES DE PARIS le 12 juin 1997, il est convenu que, sauf en cas de dissolution anticipée de la SOCAMA RIVES DE PARIS, la BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS s'engage à mettre en œuvre toutes mesures à sa convenance (octroi de délais de paiement, avances rémunérées ou pas, abandons de créances, subventions) de telle sorte que le capital social de la SOCAMA RIVES DE PARIS ne soit pas entamé (c'est-à-dire que l'actif excède en permanence le passif d'un montant au moins égal au capital). – En cas de dissolution anticipée de la SOCAMA RIVES DE PARIS, la BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS s'engage à prendre toutes mesures nécessaires pour équilibrer l'actif ou le passif du bilan de clôture de liquidation. **4. COMPTE DE RESULTAT : 4.1 INTERETS ET ASSIMILES, COMMISSIONS** : Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés au compte de résultat au prorata temporis. Les autres commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées selon la nature de la prestation : – commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations ; – commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation. **4.1.1 INTERETS ET ASSIMILES** : Produits : 31/12/2020 : 2.912,60 ; 31/12/2019 : 913,67. Intérêts sur les créances douteuses : 31/12/2020 : 1.880,71 ; 31/12/2019 : 838,42. Intérêts sur parts sociales BPRI : 31/12/2020 : 11,05 ; 31/12/2019 : 12,75. Intérêts sur compte à terme : 31/12/2020 : 1.020,84 ; 31/12/2019 : 62,50. Charges : 31/12/2020 : 176,00 ; 31/12/2019 : 138,10. Frais divers sur opérations de banque : 31/12/2020 : 176,00 ; 31/12/2019 : 138,10. Total : 31/12/2020 : 2.736,60 ; 31/12/2019 : 775,57. **4.1.2 COMMISSIONS** : Participations banque frais gestion : 31/12/2020 : 2.136.308,56 ; 31/12/2019 : 2.002.153,33. Participation sociétaires frais gestion : 31/12/2020 : 60.261,20 ; 31/12/2019 : 81.293,66. Total : 31/12/2020 : 2.196.569,76 ; 31/12/2019 : 2.083.449,99. La participation de la BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS aux frais

de gestion s'élève à 1 % sur l'encours moyen des engagements. La participation des sociétaires aux frais de gestion s'élève à 0,10 % du montant de la garantie. **4.2 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS ET ASSIMILES** : Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale. Ils sont enregistrés en « Revenus des titres à revenus variables ». Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue de l'exercice. **4.3 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION : Charges Générales d'Exploitation : Cotisation Foncière des Entreprises : 31/12/2019 : 76,00. Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : 31/12/2020 : 18.899,00 ; 31/12/2019 : 21.103,00. Voyages et déplacements : 31/12/2019 : 1.425,26. Maintenance : 31/12/2020 : 2.040,20 ; 31/12/2019 : 3.614,38. Prestation BPRI* : 31/12/2020 : 65.352,74 ; 31/12/2019 : 51.991,14. Honoraires CAC : 31/12/2020 : 20.265,63 ; 31/12/2019 : 19.330,26. Indemnités Conseil Administration : 31/12/2020 : 6.100,00 ; 31/12/2019 : 4.100,00. Indemnités Comité Engagements : 31/12/2020 : 1.600,00 ; 31/12/2019 : 4.200,00. Indemnités Formation Administrateurs : 31/12/2019 : 6.600,00. Frais de formation : 31/12/2020 : 3.423,30. Publications/Insertions : 31/12/2020 : 16.673,19 ; 31/12/2019 : 14.432,74. Réceptions : 31/12/2019 : 7.293,62. Cotisations : 31/12/2020 : 20.034,00 ; 31/12/2019 : 20.875,00. Frais de l'Assemblée Générale SOCAMA : 31/12/2019 : 1.980,00. Frais Prix Stars et Métiers : 31/12/2020 : 3.359,25 ; 31/12/2019 : 27.312,06. Dépenses Diverses : 31/12/2019 : 223,90. Total : 31/12/2020 : 154.747,31 ; 31/12/2019 : 184.557,36. * Les prestations réglées à la BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS correspondent à une commission sur apport de 0,03 % calculée sur l'encours cautionné au 31 décembre. En 2020, elle s'élève à 65.352,74 euros contre 51.991,14 euros en 2019. **4.4 COUT DU RISQUE : Charges : Dotation aux provisions pour créances douteuses : 31/12/2020 : -2.117.308,08 ; 31/12/2019 : -2.696.619,69. Créances irréc. couvertes par provision : 31/12/2020 : -850.727,92 ; 31/12/2019 : -536.270,94. Créances irréc. non-couvertes par provision : 31/12/2020 : -64.674,06 ; 31/12/2019 : -39.909,24. Sous-Total (1) : 31/12/2020 : -3.032.710,06 ; 31/12/2019 : -3.272.799,87. Produits : Reprise de provision pour créances douteuses disponibles : 31/12/2020 : 920.144,44 ; 31/12/2019 : 919.884,66. Reprise de provision pour créances douteuses utilisées : 31/12/2020 : 845.468,14 ; 31/12/2019 : 481.314,78. Récupération sur créances amorties : 31/12/2020 : 67.589,89 ; 31/12/2019 : 10.310,44. Sous-Total (2) : 31/12/2020 : 1.833.202,47 ; 31/12/2019 : 1.411.509,88. Total : 31/12/2020 : (-1.199.507,59 ; 31/12/2019 : -1.861.289,99. **4.5 RESULTAT EXCEPTIONNEL** : Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés. **4.6 SITUATION FISCALE** : Le résultat fiscal est de 849.106,46 euros. La Société a donné son accord pour être membre du Groupe d'Intégration fiscale dont BPCE est la Société Mère à compter de l'exercice 2010. L'impôt comptabilisé de 255.278,00 euros correspond à celui qui aurait été dû en l'absence d'intégration. Le résultat net comptable est positif de 586.773,46 euros. **Notes 1 : Informations complémentaires :******

Annexe 1 : Ventilation par durée restant à courir	Créances et Dettes à vue	Créances et Dettes à terme				Total
		D <= 3 mois	3 mois < D < 1 an	1 an < D < 5 ans	D > 5 ans	
Emplois						
- Créances sur les établissements de crédit	21.251.699,91			1.001.083,34		22.252.783,25
- Opérations avec la clientèle :	17.557.595,62					17.557.595,62
- Produit à recevoir	550.614,68					550.614,68
Total	39.354.910,21			1.001.083,34		40.355.993,55
Ressources						
- Dettes envers les établissements de crédit	17.557.595,62					17.557.595,62
- Charges à payer.....		63.319,69	19.849,56			83.169,25
- FDG à rembourser.....	421.895,44					421.895,44
- Capital à rembourser.....	369.149,55					369.149,55
- Dettes subordonnées		598.665,08	166.082,81	990.135,55	318.171,16	2.073.054,59
Total	18.348.640,61	661.984,77	185.932,37	990.135,55	318.171,16	20.504.864,45
Total Hors Bilan Clientèle.....		237.556,57	5.414.608,92	136.600.989,99	77.050.586,73	219.303.742,22

Notes 2 : Transactions avec les parties liées : Opérations avec l'entreprise liée : en euros : Créances sur les établissements de crédits : BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS 31/12/20 : 22.252.783,25 ; BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS 31/12/19 : 20.928.198,93. Compte de régularisation et actifs divers : BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS 31/12/20 : 550.614,68 ; BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS 31/12/19 : 508.006,14. Dettes : BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS 31/12/20 : 17.736.133,19 ; BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS 31/12/19 : 17.867.991,93. Engagements donnés : BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS 31/12/20 : 219.303.742,22 ; BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS 31/12/19 : 202.551.831,39. D'ordre d'Etablissement de crédit : BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS 31/12/20 : 219.303.742,22 ; BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS 31/12/19 : 202.551.831,39. **Notes 3 : Identité de la société consolidante :** Les comptes de la SOCAMA RIVES DE PARIS sont intégrés dans les comptes consolidés de la BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS.

AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale constate que l'exercice 2020 présente un résultat bénéficiaire de 586.773,46 euros et décide de l'affecter comme suit, conformément aux propositions du conseil d'administration : Résultat de l'exercice : 586.773,46 €, Bénéfice à répartir : 586.773,46 €, Report à nouveau : 586.773,46 €. Du fait de cette affectation, le report à nouveau passe à 586.773,46 euros. Les réserves statutaires restent à 4.955.394,30 euros et les réserves légales demeurent à 91.322,05 euros. Il est rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des exercices 2017, 2018 et 2019. **Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020. A l'attention de l'Assemblée générale de la Société SOCAMA RIVES DE PARIS. **Opinion :** En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOCAMA RIVES DE PARIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion : Référentiel d'audit :** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance :** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations :** La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures excep-

tionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Dépréciation des créances clients :** La Société constitue des dépréciations des créances clients pour couvrir les risques de pertes selon les modalités décrites dans la note 1.2 « Opérations avec la clientèle » de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de pertes, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle. **Vérifications spécifiques :** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance

raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Paris-La-Défense, le 12 avril 2021 ; KPMG S.A. ; Xavier DE CONINCK ; Associé.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la Société.
